

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 01 juin 2021

Délibération n°DE2021001

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 16 dont 3 suppléants

RF
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/07/2021
055-200088961-20210601-DE2021001-DE

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 25 mai 2021, s'est réuni à la salle visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Michael HIRAT, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Régis AUBRY est désigné secrétaire de séance.

7.1 - Débat d'orientation budgétaire 2021

Monsieur Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

Pour les collectivités de plus de 3500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune membre de 3500 habitants ou plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante portant sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget. Le PETR doit donc se conformer à cette procédure.

Le présent débat permet de présenter les différentes actions qui sont prévues sur l'exercice 2021 ainsi qu'une planification de l'ingénierie à prévoir. En finalité, une esquisse de la cotisation 2021 des EPCI membres au budget du PETR pourra être établie.

En investissements, nous prévoyons un peu d'achat de matériel informatique pour équiper les futurs postes de conseillers numériques notamment. Des développements complémentaires pour la plateforme Côté Meuse sont envisagés. Le budget global de cette section est estimé à 56 000 € couverts par des subventions de la Région et de Leader. Le reste à charge pour les EPCI est évalué à 0,20 € / habitant.

En fonctionnement, il convient de prévoir la régularisation financière du résiduel budgétaire de la CAGV lors de la création du PETR. La dépense s'élève à près de 40 000 € (7,5% du budget) qui seront couverts par des recettes Leader en attente de versement pour un total de plus de 77 000 €. Près de 60% des charges de fonctionnement concernent la masse salariale de la structure dont l'ingénierie constitue le cœur de métier. Au total, ce sont 11 postes qui sont proposés correspondant à 8 ETP pour l'ensemble de l'année 2021 à savoir : les 5 existants, dont le poste d'animateur numérique vacant depuis fin mars, le poste de CEP validé depuis plusieurs années, 3 postes de conseillers numériques et 2 chargés de mission pour la mise en oeuvre des CTEAC et PTRTE. Ces postes seront éventuellement créés en fonction de la méthode de travail qui sera définie prochainement. Il convient également d'ajouter la mission mobilité partagée avec les deux autres PETR meusiens. Cela représente un budget global (salaire et charges) de 314 000 € financé à près de 70% par des aides extérieures. Le reste à charge pour les EPCI est évalué à 1,11 € / habitant. Les charges de fonctionnement quotidien de la structure représentent près de 7% du budget global soit environ 35 700 €, intégrant notamment les premiers amortissements, les frais de déplacement, la location des bureaux, les licences de logiciels ...

Les actions de l'année 2021 sont évaluées à hauteur de 112 500 € avec un important volet numérique : Côté Meuse (58 000 €) et Pass numériques (11 500 €) ainsi que la participation à Verdun Expo et à la Fête de la Science. Les premiers audits énergétiques réalisés dans le cadre du programme SARE sont estimés à 4 000 € mais la méthodologie de déploiement reste à définir. D'autres actions mineures plus ponctuelles sont également envisagées. Sur la mission mobilité, les actions éventuelles seront soumises au vote spécifiquement une fois définies.

La communication sur l'ensemble des actions du Pays, intégrant notamment la culture, représente 4,5% du budget global pour 24 000 €.

Comme chaque année, ces actions font l'objet d'un accompagnement financier important inscrit au budget mais ces recettes sont perçues sur les exercices suivants ce qui nécessite de renforcer la trésorerie de la collectivité.

Sur cette base, le reste à charge pour les EPCI est évalué à 122 500 € ce qui fixerait la cotisation de fonctionnement pour l'année 2021 à 1,50 € / habitants. Une participation de la Communauté de Communes de Fresnes-en-Woëvre au titre du CTEAC est provisionnée à hauteur de 2 500 €.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/07/2021
CSS 2000000001-20210001-DE2021001-DE

Après en avoir débattu en assemblée délibérante, le Conseil Syndical

PREND ACTE des orientations budgétaires présentées ci-dessus pour l'année 2021,

INSCRIT le vote du budget primitif du PETR à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

